Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Aix-Marseille

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse

Pôle académique
des bourses nationales

Dossier suivi par
Christine MERCIER
Téléphone
04 90 27 76 77
Fax
04 90 27 76 38
Mél.
christine.mercier
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Avignon, le 20 août 2015

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les proviseurs

Mesdames et Messieurs
les directeurs d'établissement privé

s/c de Messieurs les directeurs académiques
des services de l'éducation nationale
- des Bouches-du-Rhône
- des Alpes-de-Haute-Provence
- des Hautes-Alpes

Objet : Bourse provisoire de lycée - **Année scolaire 2015-2016**

P.J : Dossier « bourse provisoire 2015-2016» (A3 recto/verso)
Fiche d'auto-évaluation 2015-2016
Accusé de réception de dossier
Bordereau d'envoi des dossiers

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les dispositions relatives à l'attribution des bourses provisoires pour l'année scolaire 2015-2016.

Les bourses provisoires peuvent être octroyées aux familles qui se trouvent, par suite d'évènements graves et imprévisibles, dans une situation financière difficile ne leur permettant pas de couvrir tout ou partie des frais d'études de leurs enfants, survenue après le 2 juin 2015, terme du dépôt des demandes de bourses nationales auprès des établissements.

Les demandes de bourse provisoire seront déposées au cours du premier trimestre de l'année scolaire, jusqu'au **18 décembre 2015**, délai de rigueur, via l'imprimé spécial «bourse provisoire 2015-2016 », joint en annexe.

Je précise que ces bourses sont attribuées dans la limite des crédits disponibles. Il importe donc d'en limiter l'octroi aux situations les plus difficiles : **décès d'un ou des parents et élèves étrangers primo arrivants.**

La demande de bourse comprendra :

- un imprimé « bourse provisoire »
- un questionnaire « étude rapide des droits »
- les justificatifs de la demande
- les ressources familiales depuis le 1er janvier 2015

La date limite de dépôt des dossiers auprès des établissements est fixée au **18 décembre 2015.** Aucun dossier remis après cette date ne sera étudié au titre de l'année scolaire 2015-2016.

Vous voudrez bien me faire parvenir les dossiers sous bordereaux, les noms des élèves étant inscrits par ordre alphabétique.

Les bourses provisoires n'étant ni transférables, ni reconductibles, il vous appartiendra d'insister auprès des familles bénéficiaires sur la nécessité de déposer un dossier de vérification de ressources pour l'année scolaire 2016-2017. Je vous demande en conséquence de veiller à ce que ces familles effectuent cette démarche.

DIRECTION ACADÉMIQUE DE VAUCLUSE

Dominique BECK

FICHE D'AUTO – EVALUATION destinée aux familles
Revalorisation barème Bourses de lycée - Année 2015-2016

Cette fiche doit vous permettre de déterminer si vous pouvez présenter une demande de bourse nationale d'études du second degré de lycée en raison de la revalorisation du barème. Vous retirerez un dossier de demande de bourse auprès du chef de l'établissement fréquenté par votre enfant.

Le droit à bourse est déterminé en fonction de la **situation de la famille, exprimée en points de charge,** et de ses **ressources**.

SITUATION DE LA FAMILLE EXPRIMEE EN POINTS :

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	par enfant à charge supplémentaire
Points de charge	9	10	12	14	17	20	23	26	29	32	35	+ 3 points

Reportez le nombre de points correspondant (chiffre situé sous le nombre d'enfants), ici ➔	

Pour toute réponse affirmative aux questions suivantes,
entourez le nombre de points correspondant à votre situation

Candidat boursier déjà scolarisé en classe de lycée* ou y accédant à la rentrée 2015 *classe de lycée (seconde à terminale ou CAP)	**2**
Candidat boursier pupille de la Nation ou justifiant d'une protection particulière	**1**
Père et mère du candidat boursier ayant tous deux une activité professionnelle	**1**
Conjoint en arrêt de travail pour longue maladie ou affection de longue durée	**1**
Conjoint percevant une pension d'invalidité ou l'AAH et n'exerçant pas une activité professionnelle	**1**
Ascendant à charge atteint d'un handicap ou d'une maladie grave	**1**
Enfant au foyer âgé de moins de 20 ans atteint d'un handicap permanent et n'ouvrant pas droit à l'AEEH	**2**
Père ou mère élevant seul un ou plusieurs enfants	**3**
Faites le total des points de charge correspondant à la situation de la famille :	

RESSOURCES DE LA FAMILLE :

reportez le revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'impôt 2014 sur les revenus de l'année 2013.

REVENU FISCAL DE REFERENCE :	€

Au total des points que vous avez trouvé, correspond un plafond de ressources (voir ci-dessous).
Si, en fonction du nombre de points de charge, votre revenu fiscal de référence se situe entre le barème initial et le nouveau barème, vous êtes invités à retirer un dossier de demande de bourse auprès du secrétariat de l'établissement fréquenté par votre enfant. Ce dossier devra être complété et remis au même secrétariat dans les plus brefs délais.

Tableau comparatif entre le barème initial (au 2 juin 2015) et le barème revalorisé pour 2015-2016 :

Total des points de charge	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Plafond des ressources de 2013 connu au 2 juin 2015	*12 098*	*13 441*	*14 786*	*16 130*	*17 475*	*18 819*	*20 163*	*21 507*	*22 851*	*24 197*	*25 540*
Plafond des ressources de 2013 revalorisé applicable pour 2015-2016	**12 188**	**13 541**	**14 896**	**16 250**	**17 606**	**18 960**	**20 314**	**21 668**	**23 022**	**24 378**	**25 731**

Total des points de charge	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Plafond des ressources de 2013 connu au 2 juin 2015	*26 884*	*28 229*	*29 572*	*30 917*	*32 262*	*33 605*	*34 950*	*36 294*	*37 638*	*38 983*	*40 327*
Plafond des ressources de 2013 revalorisé applicable pour 2015-2016	**27 085**	**28 440**	**29 793**	**31 148**	**32 503**	**33 857**	**35 212**	**36 566**	**37 920**	**39 275**	**40 629**

Total des points de charge	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41
Plafond des ressources de 2013 connu au 2 juin 2015	*41 671*	*43 015*	*44 360*	*45 704*	*47 048*	*48 393*	*49 737*	*51 080*	*52 426*	*53 770*	*55 114*
Plafond des ressources de 2013 revalorisé applicable pour 2015-2016	**41 983**	**43 337**	**44 692**	**46 046**	**47 400**	**48 755**	**50 110**	**51 463**	**52 819**	**54 173**	**55 527**

Seules les familles dont le revenu fiscal de référence de l'année 2013 se situant, pour un même nombre de points de charge, entre les deux barèmes peuvent présenter une demande de bourse à la rentrée scolaire.

DSDEN de VAUCLUSE **Année scolaire 2015/2016**

BOURSE PROVISOIRE

IMPORTANT :
Les bourses provisoires ne portent que sur l'année scolaire en cours. Une demande de ré instruction de dossier devra obligatoirement être constituée auprès du Chef d'établissement pour l'année scolaire 2016/2017.

QUESTIONNAIRE A COMPLETER PAR LA FAMILLE

ELEVE : NOM …….. n° INE : ……..

PRENOM …….. Date de naissance :……..

Masculin Féminin

Nationalité : ……

REPRESENTANT LEGAL DU CANDIDAT BOURSIER :

Monsieur ou Madame Monsieur Madame Mademoiselle

Si l'enfant est sous tutelle administrative, indiquez l'organisme, et joindre la photocopie du jugement de tutelle.

NOM : ……. PRENOM : ……..

ADRESSE :……
……

TELEPHONE :……..

MOTIF DE LA DEMANDE :

Cocher la case correspondante et joindre le(s) pièce(s) justificative(s) selon votre situation.

Décès d'un ou des parent(s) Elève étranger primo- arrivant

CADRE RESERVE au CHEF D'ETABLISSEMENT

Nom et adresse de l'établissement : n° établissement : ……..
…….
…….

■ **Année scolaire 2014/2015** : Classe : ……..

■ **Année scolaire 2015/2016** : Classe : ……

REGIME
EXT.
D.P.
INT.

RESERVE DSDEN:

POINTS de CHARGE et RESSOURCES

Nb Enf.	Enf.	ASC.	INF.	L. MAL	2 SAL.	PMS	P.N	TOTAL RESSOURCES
___	__	__	__	__	__	__	__	……..

Date d'effet ……..

SITUATION DE FAMILLE

Etes – vous : Célibataire Divorcé (e)
Marié(e) Séparé (e)
Concubinage Veuf(ve)

NOM et PRENOM de votre conjoint(e) ou concubin(e)……

Enfants à charge : …….. (inscrire le nombre total.)
Voir ci-dessous quels sont les enfants considérés à charge, joindre les justificatifs de leurs situations.

■ Les enfants âgés au 1er janvier de l'année civile en cours de moins de 21 ans ou, s'ils poursuivent leurs études de moins de 26 ans.

■ Les enfants recueillis (s'ils remplissent les mêmes conditions que ci-dessus)

■ Les enfants infirmes (quel que soit leur âge).

NOTE : Les enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance dont la garde vous est confiée ne doivent pas figurer ci-dessus.

NOM ET PRENOM DES ENFANTS A CHARGE (y compris le candidat boursier)	Date de naissance	Etablissement scolaire ou universitaire fréquenté - Profession -	BOURSIER	
			OUI	NON
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

CHARGES A PRENDRE EN CONSIDERATION :

Candidat pupille de la nation ou enfant de magistrat, fonctionnaire civil ou militaire, agent des collectivités locales tué ou blessé en service et bénéficiant d'une protection particulière.

Ascendant(s) à charge au foyer, atteint(s) d'une maladie grave ou d'un handicap Nombre |_|_|
Joindre :
- photocopie du dernier avis de paiement de la pension ou retraite perçue par l'ascendant à charge
- une attestation de la MDPH précisant le taux de handicap en cas de handicap
- un certificat médical attestant d'une Affection de Longue Durée en cas de maladie grave.

Enfant au foyer, atteint d'un handicap permanent et n'ayant pas droit à l'Allocation d'Education Enfant Handicapé
Joindre une attestation de la MDPH précisant le taux de handicap. Nombre |_|_|

Père et Mère tous deux salariés

Père ou Mère élevant seul un ou plusieurs enfants

Congé de longue maladie ou de longue durée

POUR UNE ETUDE RAPIDE DE VOS DROITS :
REPONDEZ AUX QUESTIONS CI-APRES, POUR VOUS ET VOTRE CONJOINT :

VOUS	CONJOINT CONCUBIN
PROFESSION	**PROFESSION**

1 - <u>Travaillez – vous</u> ? OUI NON OUI NON
- êtes vous salarié : OUI NON OUI NON

2 - <u>Etes-vous au chômage ?</u> OUI NON OUI NON
Depuis quelle date : |_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|

(Joindre l'attestation de Pôle Emploi précisant la date de la perte d'emploi ainsi que le montant de l'indemnité journalière perçue actuellement OU la notification de refus ou de fin de droit).

3 - <u>Etes – vous en arrêt maladie ?</u> OUI NON OUI NON
Depuis quelle date : |_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|

- <u>En longue maladie</u> ? OUI NON OUI NON
Depuis quelle date : |_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|

(Dans les deux cas joindre un certificat médical récent indiquant la date du début de la maladie et la durée de l'indisponibilité, ainsi qu'une photocopie du dernier avis de paiement de la Sécurité Sociale ou en cas de maintien de salaire, les pièces justificatives. <u>Pour la longue maladie, fournir la copie de la notification de décision d'attribution par la caisse primaire d'assurance maladie).</u>

4 - <u>Etes-vous pensionné(e)</u> ? OUI NON OUI NON

Depuis quelle date : |_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|

Accident du travail Invalidité, maladie Pension Adulte Handicapé Retraite civile ou militaire
(Joindre copie du dernier avis de paiement ainsi que celui des ou de la caisse(s) complémentaire(s)).

5 <u>- Etes-vous divorcé(e) ou séparé(e) ?</u> OUI NON OUI NON
Depuis quelle date : |_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|

(Joindre toute pièce officielle <u>précisant qui a la garde des enfants et fixant le montant de la pension alimentaire par mois).</u>

Montant de la pension : - Pour vous :…….. €
- Pour vos enfants : ……€

<u>En cas de non paiement de celle-ci, fournir la subrogation donnée à la caisse d'allocations familiales.</u>

6 <u>- Percevez - vous le R.S.A.</u> ? OUI NON OUI NON
Depuis quelle date **:** |_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|

(Joindre copie d'une notification récente de la caisse d'allocations familiales, faisant apparaître les enfants à charge).

7 - <u>Etes – vous veuf(ve)</u> ? OUI NON

Date du décès du conjoint : |_|_|_|_|_|_|

Percevez-vous une pension de reversions : OUI NON Montant annuel :……....€
Percevez-vous des allocations de veuvage : OUI NON Montant annuel :……€
Percevez-vous une rente accident de travail : OUI NON -pour vous ……€
-pour vos enfants……..…..€

(Fournir une photocopie du ou des derniers avis de paiement).

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Photocopie de l'avis d'imposition 2014 faisant apparaître le revenu fiscal de référence 2013 et les enfants fiscalement à charge.

- Ressources de la famille depuis le 1er janvier 2015

- Attestation de paiement récente de la Caisse d'Allocation Familiale faisant apparaître le nom des enfants et les prestations familiales auxquelles ils ouvrent droit

- En cas de divorce ou de séparation, joindre la décision de justice fixant la résidence de l'enfant et le montant de la pension alimentaire .

- En cas de résidence alternée, joindre les avis d'imposition 2014 faisant apparaître le revenu fiscal de référence 2013 des deux parents.

- En cas de scolarité dans un établissement d'enseignement privé, joindre un R.I.B ou une procuration.

IMPORTANT :

ENGAGEMENT DE LA FAMILLE

- Je reconnais avoir été informé(e) que quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la présente déclaration, en vue d'obtenir un paiement ou un avantage indu, sera puni d'un emprisonnement de un à quatre ans et d'une amende de 2000 à 4000 € ou de l'une de ces deux peines seulement (loi N° 68-690 du 31 juillet 1968, art.22) ; que toute insuffisance ou inexactitude volontaire entraînera sans autre formalité le rejet de la présente demande.

- Je m'engage à faire connaître à l'Administration tout changement important (positif ou négatif) qui pourrait survenir dans les ressources ou dans les charges de ma famille.

Date : …….. Signature du responsable légal :

Date limite de dépôt de dossier : 18 décembre 2015

OBSERVATIONS :

Date : …… Visa du chef d'établissement :

académie
Aix-Marseille

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACCUSE DE RECEPTION

CAMPAGNE BOURSE PROVISOIRE
DE BOURSE NATIONALE D'ETUDES DU SECOND DEGRE DE LYCEE

ANNEE SCOLAIRE 2015 – 2016

A CONSERVER PAR LA FAMILLE

Le chef d'établissement, soussigné, certifie avoir reçu le ……..……

le dossier de demande de bourse de lycée en faveur de l'élève :

NOM – Prénom : ……

Classe : ……

A ……, le ……

Cachet de l'établissement Le chef d'établissement

Informations importantes à l'attention de la famille

Des pièces complémentaires pourront vous être demandées par le service académique.
Le défaut de leur production entraînera le rejet de la demande de bourse.

La décision d'attribution ou de refus vous sera notifiée par le service académique des bourses.

En cas d'acceptation, le paiement de la bourse sera effectué trimestriellement.

académie
Aix-Marseille

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOURSE PROVISOIRE DE LYCEE

ANNEE SCOLAIRE 2015 – 2016

BORDEREAU D'ENVOI
Au service académique des bourses
(Il est recommandé de conserver une photocopie de ce bordereau dans l'établissement)

Nom et prénom des élèves	Date de remise du dossier	Date de dépôt du dossier	Date d'envoi au service des bourses

Cachet de l'établissement, *obligatoire*

(Identification de l'établissement)

A ……..,

Le □□ / □□ / □□□□

Signature du chef d'établissement